



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION
29 février 2024

DATE D’AFFICHAGE
29 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

OBJET

**Avis relatif au Schéma
Régional de l’Habitat et de
l’Hébergement (SRHH) 2024-
2030**

Pour : 0

Contre : 23

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-quatre, le 7 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Guy-Charles HUMBERT, Stéphanie MARTINS-VIANA, Marie Solange GRILLOT, Sylvain PASTORELLO, Christine DAVOINE, Annick BAZIN, Mickaël SHEPS, Léa PHALIPPOUX, José AZEVEDO, Alain SOUEDET.

Étaient absents excusés :

Madame Fleurine BOCQUILLON
Monsieur Laurent PERTHUIS
Monsieur Julien CAYZAC
Madame Maria PIRKA
Monsieur Agostino MUZZIN
Madame Charlène METAUT
Madame Caroline ARAMINTHE

Donne pouvoir à :

Madame Stéphanie MARTINS-VIANA
Monsieur Sylvain PASTORELLO
Madame Claire HERLIN
Madame Mariannick MORVAN
Monsieur Hervé FRANEL
Monsieur Ariel SHEPS
Madame Léa PHALIPPOUX

Était (ent) absent (es) : Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Stéphanie CHOUPPAY, Patricia JEGEN

DELIBERATION

Avis relatif au Schéma Régional de l’Habitat et de l’Hébergement (SRHH) 2024-2030

VU le Code général des Collectivités territoriales,
VU la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,
VU la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, dite loi DUFLOT 1,
VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,
VU le code de la construction et de l’habitation, notamment son article L.302-14 qui vient codifier les dispositions de la loi MAPTAM sur ce schéma et organiser cette procédure de consultation,
VU le projet de Schéma régional de l’habitat et de l’hébergement (SRHH) tel qu’issu du Comité régional de l’habitat et de l’hébergement (CRHH)
VU le courrier de saisine du préfet de Région et de la présidente du Conseil régional, en date du 12 décembre 2023, sollicitant l’avis de la commune de LA FERTE-ALAIS sur le projet de schéma régional de l’habitat et de l’hébergement (SRHH) 2024-2030,
CONSIDERANT que le SRHH est un document de planification stratégique qui fixe notamment sur une période de 6 ans les objectifs à atteindre en matière de construction et d’amélioration de l’habitat par la Région Ile de France

Après en avoir délibéré,

✓ **EMET** un avis **défavorable** au projet de Schéma Régional de l’Habitat et de l’Hébergement (SRHH) 2024-2030,

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre.
Pour copie conforme.

Le Maire

Mariannick MORVAN

